



الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة وكرة القدم الشاطئية

LIGUE NATIONALE DE FUTSAL ET DE BEACH SOCCER



RELIQUAT DE SANCTIONS - SAISON 2024 – 2025 --

LIGUE NATIONALE FUTSAL --- COMMISSION DE DISCIPLINE

Club	Nom Prénom	Qualité	Licence n°	Sanction	Date d'effet	Reste à Purger		
						Sanction	Suspension	Ferme
AFBBA	MEDJBAR Sid Ali	SG	D0020	3 ans de suspension dont 1 an avec sursis	26/11/2024	Au 25.11.2026 + 1 an avec sursis		
MHSO	GUEMRI Mohamed	SG	D0060	6 mois de suspension dont 3 mois avec sursis	22/04/2025	Au 21.07.2025 + 3 mois avec sursis		
FC Akbou	BALI Massy	Joueur	J1360	1 an de suspension ferme	29/04/2025	28/04/2026		
FC Akbou	AMRANE Toufik	Joueur	J0234	8 Matches de suspension ferme	29.04.2025	8 Matches de suspension		
FC Akbou	AGCHARIOU Faouzi	Prés.	/	6 mois de suspension	29.04.2025	28.10.2025		
HF BBA	DIFFALAH Djallal	Joueur	J1266	4 Matches de suspension dt 2 matches avec sursis	22/04/2025	1 Match de suspension + 2 matches avec sursis		
JSM	YKHLEF Djamel Eddine	Joueur	J0101	4 Matches de suspension dt 2 matches avec sursis	22/04/2025	2 Match de suspension + 2 matches avec sursis		
GFBBA	KHALDI Seif El Islam	Joueur	J0271	2 Matches de suspension	22/04/2025	2 Match de suspension		
FC El KSEUR	DILMI B. Abdelouahab	Joueur	J1249	2 Matches de suspension dt 1 match avec sursis	13/05/2025	1 Match de suspension + 2 matches avec sursis		
CRMHM	HADJIRI Yakoub	Président	210163	1 an de suspension	29/04/2025	Au 28.04.2026		
MAB	MOKEDDEM Salah	(SG)	210193	2 ans suspension ferme	07/05/2024	Au 06.05.2026		
FC BBA	YAICHE Khaled	Joueur	2110395	2 ans de suspension ferme	14/05/2024	Au 13.05.2026		
FC BBA	BOUDEROUAZ Youcef	(SG)	210108	3 ans de suspension ferme	14/05/2024	Au 13.05.2027		
AFBI	GHEMMAZ Hocine	Prés	/	Interdiction à vie de tte fonction Officielle	15/04/2025	Interdiction à vie de tte fonction Officielle		
ORA	DJAANINE Mohamed	Joueur	J0257	8 Matches de suspension	21.12.2024	4 Matches de suspension		

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة وكرة القدم الشاطئية

LIGUE NATIONALE DE FUTSAL ET DE BEACH SOCCER



RELIQUAT DE SANCTIONS - SAISON 2024 – 2025 -
LIGUE NATIONALE FUTSAL --- COMMISSION DE DISCIPLINE

Règlement du Championnat de Futsal

Note aux Clubs :

Article 139 : Responsabilité du décompte des sanctions

« Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs »

Article 140 : Report des sanctions :

« A la fin d'une saison sportive et sauf dispositions contraires, toutes les sanctions ou les reliquats de sanctions sont reportés pour la saison suivante. »

Article 142 : Annulation de la sanction non purgée

« A la fin d'une saison sportive, la sanction pour un match de suspension ferme non purgée est annulée. Elle ne peut être reportée pour la saison suivante. »

Article 143 : Report de suspension de match

« Toute sanction quelle que soit son degré, ou son exécution, suit le joueur changeant de club à l'exception de celles prévues par les dispositions des articles 136 et 137 ci-dessus. »

